AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-6-2 64 281725

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND

ABONNEMENT ANNUEL

Tél. 92 - 97 - 11 Postes 260 et 385

(ALLIER, CANTAL CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)

15 F.

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND.

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503.17

BULLETIN N° 40 - JANVIER 1964.

INFORMATIONS

LUTTE CONTRE CERTAINS PARASITES DE LA VIGNE PENDANT LE REPOS DE LA VEGETATION

Dans quelques cas, la lutte contre divers parasites (Cochenilles, Pyrale, Acariose, Excoriose, Esca, Anthracnose) doit être entreprise avant le débourrement.

Dans notre région, l'importance de ces parasites ne nécessite pas l'application systématique de traitements d'hiver.

En cas d'intervention contre les COCHENILLES, nous conseillons aux Viticulteurs d'éviter l'emploi des Huiles de pétrole et des Huiles jaunes de pétrole sur Gamay, celles-ci pouvant provoquer des brûlures.

Contre l'ESCA, maladie assez fréquente, une pulvérisation sur les souches malades ou douteuses, une dizaine de jours après la taille, - de toute façon avant le gonflement des bourgeons - d'une bouillie à base d'Arsénite de soude renfermant 1250 g d'Arsenic par hectolitre donne de bons résultats (pulvériser abondamment, par temps sec, les plaies de taille récentes et anciennes). Ce traitement devra être effectué au moins 2 ans de suite.

Cette maladie est connue également sous le nom d'Apoplexie ; dans les cas graves - ceux qui attirent le plus l'attention - cette apoplexie se signale par le flétrissement brutal d'une partie ou de la totalité du cep. Ce flétrissement se produit en été, surtout pendant les fortes chaleurs, en général après une chute de pluie abondante.

Les produits à base d'Arsénite de soude (seuls produits valables contre cette maladie) sont très toxiques ; prendre les précautions d'usage : ne pas traiter par grand vent, s'abstenir de fumer pendant le traitement, porter des vêtements imperméables et des gants de caoutchouc. Si on utilise des appareils à dos, ils devront être parfaitement étanches.

Nous rappelons que les traitements à base d'Arsénite de soude ne sont autorisés que sur Vigne, pendant le repos hivernal. Cette restriction est justifiée en raison des risques graves d'intoxication que pourraient entraîner, tant pour l'homme que pour les animaux domestiques, des applications inconsidérées de ce produit.

Contre l'EXCORIOSE (maladie qui a été identifiée dans le Vignoble des régions de Domérat et de Chemilly -Allier) les produits à base d'Arsénite de soude peuvent également être utilisés.

Les yeux de la base des rameaux attaqués par ce champignon ne débourrent pas. Sur les bois atteints, on constate un épaississement des empattements et des crevasses de l'écorce. Celle-ci prend une teinte blanchâtre. Les sarments deviennent cassants.

Contre l'ANTHRACNOSE qui sévit surtout dans certaines plantations d'Hybrides producteurs directs (sur les grains : taches brunes, déprimées, cernées de noir), effectuer, après la taille, un traitement avec une solution contenant : 30 à 35 kg de Sulfate de fer et 2 litres d'acide sulfurique pour 100 litres d'eau.

Employer des appareils à cuve plombée.
Dans les vignes conduites sur fil de fer, utiliser le Sulfate de fer seul.
Ce traitement est à compléter par des pulvérisations cupriques, en cours de saison

DESINFECTION DES CAIEUX D'AIL

Pour limiter les attaques de pourriture blanche dues à un champignon du genre Sclerotium, les caieux peuvent être traités avant plantation.

Enrober ces derniers, après les avoir préalablement humectés, avec un produit à base de Quintozène.

Pour 10 kg de semences, utiliser 18 g de matière active, soit 60 g de produit commercial dosant 30 % de matière active, ou 90 g de produit commercial dosant 20 % de matière active.

Clermont-Ferrand le 31 Janvier 1964.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux

P. DENIZET.

N.B. - Ce bulletin est le dernier que recevront les personnes non réabonnées pour 1964 (voir bulletin n° 39 pour les conditions d'abonnement).

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND
Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 504 du 31 Janvier 1964 - 2.500 exemplaires - ABONNEMENT 1963 - Expédition n° 20.